Préparation et présentation des chevaux lors d'un jugement

CPAQ
CONSEIL
DES PRODUCTIONS
ANIMALES DU QUÉBEC INC.

Préparation et présentation des chevaux lors d'un jugement

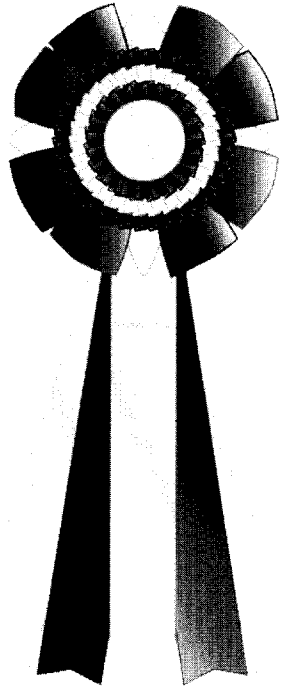

CPAQ
CONSEIL
DES PRODUCTIONS
ANIMALES DU QUÉBEC INC.

Réalisation de la page couverture :
Brigitte Boudreault, d'après une photo de Michel Dostie

© **Conseil des productions animales du Québec inc. – Tous droits réservés**
Toute reproduction, édition, impression, traduction ou adaptation de ce document, par quelque procédé que ce soit, tant électronique que mécanique, en particulier par photocopie ou par microfilm, est interdite sans l'autorisation écrite du Conseil des productions animales du Québec inc.

ISBN 2-89459-003-2
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 1995
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 1995

Table des matières

PAGE

INTRODUCTION 5

PRÉPARATION

Choix 5
Condition de chair 6
Santé 6
Dressage 6
Parage 7
Harnachement 8
Toilette 8

PRÉSENTATION

Cheval au licou 10
Chevaux dans la classe d'attelage 15
Sécurité 16

CONCLUSION 17

Introduction

Le jugement des chevaux répond à un besoin de promotion des diverses races, en même temps qu'il stimule une saine émulation parmi les éleveurs. De plus, la participation à une exposition constitue la meilleure façon de comparer la qualité de ses chevaux par rapport à ceux des autres élevages, en ce qui concerne la conformation extérieure et les caractéristiques de la race. L'appréciation animale est un art que l'on peut développer à la suite de nombreuses observations et de beaucoup de pratique.

Préparation

CHOIX

Autant pour le cheval au licou que pour les chevaux dans les classes d'attelage, le choix doit évidemment porter sur la conformation extérieure, laquelle doit se rapprocher du type idéal de la race : apparence générale, taille, poids et proportions. De plus, le cheval doit avoir une musculature développée, des aplombs réguliers, des sabots d'excellente qualité, des yeux brillants, un pelage lustré, des mouvements énergiques. Pour les compétitions d'attelage, il faut s'appliquer à bien appareiller les chevaux : allures, conformation, tempérament, robe.

CONDITION DE CHAIR

Le cheval doit être en bonne condition (ni trop gras, ni trop maigre). L'oeil peut deviner les côtes. Voilà pourquoi les préceptes d'une bonne surveillance de l'hygiène alimentaire s'imposent. Nous suggérons de référer à la section sur l'alimentation du « Guide cheval » publié par le Conseil des productions animales du Québec (1993).

SANTÉ

On reconnaît la bonne santé à plusieurs caractéristiques d'une observation courante. Chez le cheval bien portant, les poils sont lisses, luisants, onctueux. Les oreilles sont droites; la peau donne une sensation de fraîcheur à la main qui la palpe; elle est souple et bien détachée des tissus sous-jacents. Les yeux sont clairs et brillants. Les muqueuses de l'oeil, des narines et de la bouche sont humides et de couleur rosée.

Le cheval doit être exempt de tares telles que éparvin, jarde, molette, suros, ainsi que de maladies contagieuses. Pour être admis aux sites de compétition, on exige un certificat récent attestant que l'animal est exempt d'anémie infectieuse (épreuve de « Coggins »). De plus, il est important que le cheval soit vermifugé et vacciné contre le tétanos, la rhinopneumonie et principalement contre l'influenza.

DRESSAGE

Le dressage du cheval consiste à l'amener à n'avoir pas d'autre volonté que la nôtre, à comprendre nos moindres sollicitations et à y répondre avec docilité.

Tout dressage rationnel comprend quatre phases.

❑ Apprivoisement

Dès les premiers jours de l'existence du poulain, il faut s'occuper de lui et le familiariser avec l'humain. La personne qui

prend soin du poulain doit être calme, éviter toute forme de grands mouvements et n'avoir aucune brusquerie dans le geste.

❑ Débourrage

Le débourrage est l'art de développer les dispositions naturelles du cheval et de le rendre obéissant. Au cours du débourrage, il s'agit de fixer des acquisitions telles que marcher droit au pas et au trot, accélérer, ralentir, tourner et arrêter.

❑ Dressage d'adaptation

C'est la période où le cheval apprend son métier.

❑ Dressage de mise en valeur

C'est le moment où le cheval se perfectionne et apprend à faire son travail avec grâce, énergie et facilité.

Le dressage débute plusieurs semaines à l'avance afin de rendre le cheval soumis au commandement, agréable à conduire et performant.

En résumé, le cheval doit être bien dressé et il doit très bien connaître toutes les manoeuvres qu'on lui demande, comme le placement, le pas, le trot, l'arrêt et l'immobilité. Le dresseur doit posséder les qualités suivantes : douceur, patience, volonté, fermeté et parfaite connaissance du cheval.

PARAGE

On insiste jamais assez sur les soins et l'entretien qu'on doit donner aux pieds du cheval. Le parage consiste à retrancher la corne excédentaire, en conservant au pied son aplomb régulier. Les défauts d'aplomb peuvent parfois être corrigés par un parage adéquat, surtout s'il est effectué avant l'âge de six mois.

Le pied est d'aplomb si la ligne des membres, vue de face et de profil, forme un angle de 90 degrés avec le sol. L'angle du pied

doit prolonger celui du pâturon et l'angle des talons doit être parallèle à celui de la pince.

Le parage et le ferrage ne s'improvisent pas à la veille d'une présentation. Un cheval aux pieds trop longs, peu soignés ou mal ferrés, ne se présente pas bien et risque même de se blesser.

Il est donc important de faire le parage de façon régulière, le ferrage au moins une semaine avant le concours, et de confier ce travail à un maréchal-ferrant compétent. Ce laps de temps permet au cheval d'acquérir des allures aisées et régulières.

HARNACHEMENT

Le harnachement désigne à la fois les harnais, leur mise en place et leur ajustement.

Le harnachement remplit deux types de fonctions :

a) la direction, la conduite et l'immobilisation du cheval;
b) l'exploitation de sa force physique.

Tout en respectant le style propre à chaque catégorie, les qualités d'un bon harnais se résument à la solidité, la longévité et la sécurité, lesquelles sont fonction de la qualité du cuir, des coutures, de la bouclerie et de la finition.

Il est important de souligner que le harnais doit être ajusté aux mensurations du cheval afin d'obtenir le rendement souhaité.

TOILETTE

Une toilette soignée et l'utilisation judicieuse de certains accessoires d'apparat (rubans, fleurs, etc.) permettent de mettre en valeur certaines régions anatomiques et font ressortir davantage la beauté naturelle du cheval. Chez certaines races, on recommande que la crinière soit ou taillée, ou nattée, ou enrubannée, et que la queue soit remontée à la manière d'un chignon.

Une crinière bien enrubannée vue du côté gauche et du côté droit.

De façon générale, l'allégement du système pileux donne de la distinction. Les poils de la tête peuvent être éliminés en les rasant et les oreilles peuvent être débarrassées des poils qui dépassent. On peut faire de même pour les poils superflus situés à l'extrémité des membres.

Dans certains cas, avant la présentation dans l'arène, on procède à l'affinage de la crinière pour l'amener à une hauteur déterminée par l'épaisseur des crins et par le dessin de l'encolure.

La queue peut aussi être soit affinée (épilation un à un des crins des faces latérales de la queue), soit nattée sur toute la longueur des dernières vertèbres coccygiennes. Le nattage de la queue exige que les crins latéraux du sommet soient conservés aussi longs que possible, et que la queue soit propre, très bien démêlée et humectée à son sommet. Mieux vaut une queue « à longs crins », propre et bien peignée, qu'une queue mal nattée.

Présentation

CHEVAL AU LICOU

Là où les installations le permettent, l'animal pénètre dans l'arène au trot, la tête haute et droite, avec une allure fière, en se dirigeant vers le juge qui tient compte de cette première impression dans son jugement final. Ensuite, le maître de piste aligne les sujets côte à côte au fur et à mesure qu'ils se présentent. Le jugement global comprend les quatre étapes suivantes : la vérification des allures, l'analyse de la conformation, l'alignement, et l'examen final avant le classement.

❑ Vérification des allures

Le juge vérifie les allures du cheval au pas et au trot, et en ligne droite aller et retour sur une distance de 20 mètres. Il observe la rectitude, la longueur, la souplesse et la régularité des allures. Il porte également une attention spéciale à l'action des membres en fonction des critères recherchés chez les chevaux de la race qu'il doit juger. Le participant marche à gauche du cheval, à la hauteur de l'épaule, sans cacher la tête du cheval.

La main droite du présentateur ne doit en aucun cas tenir la chaîne, mais plutôt se trouver à quelques centimètres en dessous d'elle. La main gauche retient l'extrémité de la laisse.

Au pas, le cheval doit rester calme, dans une allure ample et dégagée. Les membres postérieurs doivent couvrir les membres antérieurs par des foulées légères, à un rythme régulier. **Au trot**, il faut rechercher deux battues distinctes, avec une phase de suspension dans un mouvement souple et énergique.

❑ Analyse de la conformation

Une fois la vérification des allures complétée, le présentateur arrête et immobilise son cheval devant le juge, qui procède à une analyse détaillée de la conformation basée sur les critères suivants :

- apparence générale;
- membres et pieds;
- développement squelettique;
- épaule;
- croupe;
- tête et encolure;
- dos et reins.

L'exposant veille à ce que le cheval s'appuie bien sur ses quatre membres, bien plantés sur le sol dans un aplomb régulier.

Lorsque le juge observe le cheval à l'arrêt, l'exposant doit se placer de façon à pouvoir en tout temps être attentif au juge et au cheval.

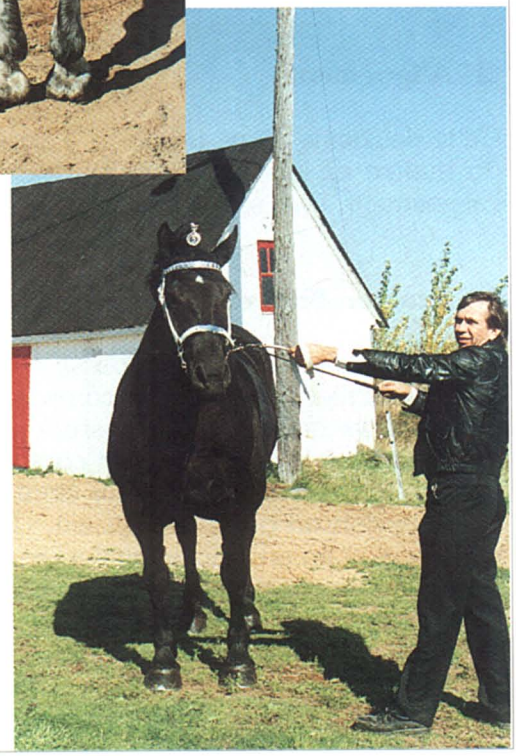

L'exposant doit veiller à ne jamais se placer entre le juge et le cheval.

Lors de la présentation au pas et au trot, l'exposant doit toujours se tenir à la hauteur de l'épaule du cheval.

❑ Alignement

Cette deuxième étape terminée, l'exposant suit les instructions du maître de piste pour retourner prendre sa place dans l'alignement, avec son cheval.

❑ Examen final et classement

Tous les sujets d'une même classe ayant été examinés, le juge jette un dernier coup d'oeil et compare les chevaux entre eux et en fait déplacer certains. Il s'assure que le jugement d'ensemble de chaque cheval (allures et conformation) correspond bien au rang qu'il occupe, le meilleur étant le premier et les autres à la suite selon un ordre décroissant. Finalement, le juge prend une décision en annonçant qu'il a terminé son expertise. Cette procédure se répète pour chacune des classes au programme du jugement au licou.

❑ Recommandations finales

L'exposant doit :

- présenter son cheval avec fierté;
- manifester un esprit sportif en tout temps;
- être courtois;
- répondre adéquatement aux demandes des officiels;
- avoir toujours son cheval à l'oeil tout en surveillant le juge;
- éviter les distractions;
- exhiber continuellement son cheval, de l'entrée jusqu'à la sortie de l'arène;
- avoir une tenue vestimentaire soignée et sécuritaire, ce qui exclut les souliers de toile, et qui tient compte des recommandations de l'association de la race du cheval.

CHEVAUX DANS LA CLASSE D'ATTELAGE

Le cheval d'attelage doit posséder les caractéristiques de sa race de même qu'une épaule de bonne longueur et suffisamment inclinée, des membres espacés, un dos court, une croupe longue et peu inclinée, une bonne musculature, ainsi que des allures régulières et cadencées.

Dans le concours d'attelage à plusieurs chevaux de même race, il faut tenir compte de la ressemblance des allures, de la synchronisation des foulées, ainsi que des similitudes dans la conformation, le tempérament et l'uniformité des robes.

Le cocher fait marcher les chevaux pendant quelque temps à l'extérieur pour les dégourdir. Il aligne ensuite l'attelage pour être prêt à entrer dans l'arène. À la demande du maître de piste, les attelages pénètrent dans l'arène au trot, font quelques tours de piste dans le sens contraire des aiguilles d'une montre, en maintenant cette allure jusqu'à ce qu'on demande le pas.

Pour les compétitions d'attelage, il faut s'appliquer à bien appareiller les chevaux : allures, conformation, tempérament, robe.

On reprend ensuite le trot pour faire le changement de direction, puis on répète le même scénario à l'inverse. Une fois que le juge a complété son appréciation des attelages en mouvement, il demande au maître de piste de procéder à l'alignement. Il procède ensuite à l'évaluation des chevaux, des harnais et des voitures, pour en arriver à un verdict final.

SÉCURITÉ

Dans un groupe de chevaux au licou ou sous harnais, la sécurité est primordiale. Malheureusement, trop d'accidents surviennent lors des expositions agricoles. Un juge responsable n'hésite pas à exclure de l'arène un exposant insouciant qui met en danger les autres exposants, le matériel et les animaux ou qui présente un cheval ayant un comportement dangereux.

Conclusion

Lors d'un jugement, il est important de faire un choix judicieux des chevaux : conformation extérieure, allures, condition de chair, santé. De plus, il faut présenter des chevaux bien dressés, propres, bien parés et ferrés, et dont les harnais sont de qualité et ajustés adéquatement.

La présentation des chevaux est un art. Il faut donc s'assurer que les chevaux soient à leur meilleur tout au long du jugement.

RÉDACTION ET RÉVISION

Comité cheval

François Beaupré, juge international d'attelage, Sainte-Thérèse, Blainville.

Maryse Béliveau, agronome, Hoechst Canada, Val-Bélair.

André Bourdages, agronome, Nutribec ltée, Saint-Hyacinthe.

Lucie Couture, médecin vétérinaire, Fleurimont.

Jean Desrochers, médecin vétérinaire, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Sorel.

Michel Dostie, technologiste agricole et consultant équin, Saint-Aimé-de-Massueville.

Gérard Landry, agronome, Coopérative des inséminateurs du Québec, Saint-Hyacinthe.

Jean-Paul Lemay, agronome, Sainte-Foy.

Denis Vallée, propriétaire, éleveur de chevaux, Nicolet.

Collaboration spéciale

André Coutu, éleveur de chevaux, Saint-Thomas (Joliette).
Arthur Forest, médecin vétérinaire, ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Nicolet.

Photographies

Comité conjoint des races chevalines p. 16
Michel Dostie, pages 9, 12, 13 et 14

AUTRES DOCUMENTS D'INFORMATION SUR LE CHEVAL

Guides et brochures

Guide cheval. Conseil des productions animales du Québec 1993. Publications n°s 04-9305 à 04-9314, 216 pages (9 parties et table des matières).

Le cheval au Québec. Agriculture Québec 1976. Publication n° 76-0004, 29 pages.

Les centres équestres : conception et aménagement. Agriculture Québec 1976. Publication n° 76-0007 (épuisé[1]), 34 pages.

Cahiers de conférences

Colloque sur le cheval 1994, Saint-Hyacinthe. Conseil des productions animales du Québec. Publication n° 94-0041, 90 pages.

Connaissez-vous votre cheval. Colloque sur le cheval 1992, Laval. Conseil des productions animales du Québec. Publication n° 92-0098, 83 pages.

Le cheval, un athlète à découvrir et à considérer. Colloque sur le cheval 1990, Drummondville. Conseil des productions animales du Québec. Publication n° 90-0051, 103 pages.

L'entraînement du cheval. Colloque sur le cheval 1988, Laval. Conseil des productions animales du Québec. Publication n° 88-0064, 92 pages.

Produire un champion. Colloque sur le cheval 1985, Saint-Hyacinthe. Conseil des productions animales du Québec. Publication n° 86-0035 (épuisé), 81 pages.

Le cheval au Québec. Colloque sur le cheval 1984, Québec. Conseil des productions animales du Québec. Publication n° 84-0040 (épuisé), 68 pages.

---

1. Épuisé signifie que ce document n'est plus en vente. Toutefois, il est encore disponible pour consultation dans certaines bibliothèques et dans certains bureaux de renseignements agricoles.

Feuillets et dépliants

Chevaux d'équitation : données technico-économiques. CREAQ 1989, Géagri. Publication n° 03-8979, 4 pages.

Chevaux : besoins d'espace. CREAQ 1989, Géagri. Publication n° 03-8951, 1 page.

Chevaux de course Standardbred : données technico-économiques. CREAQ 1988, Géagri. Publication n° 03-8882, 5 pages.

Le poulain de 6 à 24 mois : alimentation et soins des pieds. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Direction de la santé animale. Publication n° 84-0114 (épuisé[1]), dépliant.

Le poulain : la santé animale. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Direction de la santé animale. Publication n° 84-0003 (épuisé), dépliant.

Vidéo

La conformation des chevaux, un élément essentiel de sélection! Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 1993. Durée : 20 min. 20 sec.

Note

Pour obtenir des renseignements sur la façon d'obtenir les publications qui sont encore disponibles, veuillez communiquer avec le Conseil des productions animales du Québec inc. au 418-646-5781, ou avec le Service des publications du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec au 418-643-2673. Le vidéo est en vente chez Les publications du Québec (418-643-5150), et peut être emprunté gratuitement à la Vidéothèque du ministère des Communications du Québec (418-643-5168).

1. Épuisé signifie que ce document n'est plus en vente. Toutefois, il est encore disponible pour consultation dans certaines bibliothèques et dans certains bureaux de renseignements agricoles.